

MMDCCIV.

Le duc d'Arschot au comte de Sussex.

(ANVERS, 25 MARS 1574.)

Remerciements au sujet d'un envoi de chiens.

(British Museum, Titus, B. VII, n° 116.)

MMDCCV.

La reine d'Angleterre au prince d'Orange.

(GREENWICH, 26 MARS 1574.)

Elle l'invite à donner des ordres pour qu'aucun obstacle ne soit mis au commerce des marchands de l'Etape, qui se rendent à Bruges.

Hault et excellent princee, nostre très-aymé cousin, salut. Comme il soit que depuis la sureéance de l'entrecours entre nos subjects et ceulx du Roy Catholique, nostre bon frère, nos marchans qui avoient accoustumé traffiquer aux Païs-Bas, et entre autres ceulx de l'Esteppe des laines, auroient faiet transfretter leurs flottes d'icelles jusques à Hambourgh, maintenant qu'il a pleu à Dieu remettre les choses (pour le faiet dudiet entrecours) en meilleurs termes, iceulx marchans de l'Esteppe (suivant l'ancien usage) s'apprestent pour destiner en brief leur flotte de laines et peaux à Bruges en Flandres, lieu dès longtemps à ce accoustumé et ordonné par commun accord de nous et nostre diet frère, ce que ne pouvez ignorer. Et bien qu'ils se pourront doubter de quelque danger (comme apprins par exemple) à raison de tant de vaisseaux qui se trouvent à ceste heure en mer armés en guerre sur les passaiges faisans profession de vous servir et obéir, nous pensons toutesfois qu'y anrez esgard tel qu'appartient, puisque nos gens n'y vont pas pour s'entremesler ou s'empescher de vos affaires, ains pour les causes susdictes conformes aux traités accordés et conventions entre nous, nostre frère et iceulx Païs-Bas : ce que nous faisons si bien garder et observer par deçà que tous ses subjects d'iceulx païs et d'ailleurs, sans nul excepter, sont bien receuillis en nos païs,

dont nous attendons le réciproque par delà ; mais, si s'en trouvent qui y voudront contrevenir et empescher, nous adviserons à bon escient à y pourvoir. A ceste occasion, sur les remonstrances et doléances que nous ont fait auleuns de nos subjects se trouuans intéressés, et mesmes que n'entendons comporter qu'en cest endroiet ils soient empeschés en leur traffique par auleuns qui sont ou seruent pour quelque cause ésdiets Païs-Bas, attendu ce que dessus, auons bien voulu vous escrire ce mot et vous prier tenir la main et commander expressément partout à ceulx de vos pouvoirs et autres seruants soubz vostre dévotion sur icelle coste et par mer et par terre (affin qu'ils n'y prétendent cause d'ignorance) qu'ils n'ayent en quelque manière que ce soit à donner ou souffrir estre fait, mis ou donné par eulx ou leur adveu auleun empeschement ou destourbier aux personnes, vaisseaux, équipages, biens et marchandises de nos marchans et autres subjects tant allans que venans et séjournans ésdiets Païs-Bas. Et s'il y en a qui n'y voudront obéir (car de vous ne faisons ce doute), nous vous prions que nous en veuillez particulièrement et à plain aduertir, et aussy de vostre intencion ; et sur ce, attendans vostre prompte responce par ce porteur, nous prions Dieu qu'il vous ayt, nostre très-aymé cousin, en sa sainete protection.

De nostre maison à Grenewich, le xxvj^{me} de mars 1574.

(Record office, Warrant books, vol. I, p. 7.)

MMDCCVI.

Avis d'Angleterre.

(LONDRES, 29 MARS 1574.)

Intrigues d'un capitaine irlandais. — On dit que le prince d'Orange espère entrer à Anvers. — Nouvelles d'Irlande.

A los xxviii^o deste llego aqui el Capitan Thomas, que diz que va a menudo a la Corte del Comendador-Mayor, diciendo unas vezes que es Italiano, y otras que es Ingles, pero en effecto es Irlandes, y ha servido mucho tiempo en Francia, donde se le dieron, poco ha, 100 escudos, con que partio oy de aqui en una barca para Gravisenda ; y, haviendo llegado a Blacual, salio a tierra y bolvio a esta ciudad para trocar el oro que se le havia dado a angelotes, y luego fue preso y tomada su confession, antes que hablasse a nadie : es a saber de donde venia, adonde yva, que hazia, porque bolvia